Anomalie de la vision des couleurs et lentilles teintées spécialisées

La question de principe

Une anomalie de la vision des couleurs se caractérise par l'incapacité de distinguer les couleurs ou leurs nuances. Différents facteurs peuvent expliquer cet état. Les plus courants sont d'origine congénitale et attribuables à un trouble génétique héréditaire lié au chromosome x pour lequel il n'y a pas de traitement. Les autres causes possibles sont habituellement acquises et comprennent des maladies de l'œil ou des voies optiques, des médicaments, la vieillesse ou une toxicité chimique. Si l'anomalie de la vision des couleurs est acquise, il peut être possible de la traiter.

Une lentille spécialement teintée (p. ex., un filtre coloré sur des lunettes ou une lentille de contact colorée portée sur un œil ou sur les deux yeux) peut aider à distinguer les couleurs en modifiant soit le contraste de luminosité, soit le contraste chromatique de manière à ce que les couleurs apparaissent différentes les unes des autres. L'utilisation de lentilles colorées ne permet pas de mieux voir les nuances ou tons de couleurs, leur seul but étant d'aider à différencier certaines couleurs par un contraste. De telles lentilles ne donnent pas à une personne affectée d'une anomalie héréditaire de la vision des couleurs la capacité de voir normalement les couleurs.

Le « daltonisme » est appelé achromatopsie, c.-à-d. l'absence de toute perception de la couleur, ce qui est très rare.

Données cliniques

L'utilisation de lentilles teintées peut accroître la distinction subjective des couleurs et aider à exécuter certaines tâches liées aux couleurs. Elles ne sont toutefois pas indiquées comme aide à la distinction des couleurs dans les professions qui ont des restrictions liées à la vision des couleurs. Les résultats individuels observés avec ces lentilles varieront selon le type et l'étendue de l'anomalie de la vision des couleurs de la personne.

Énoncé de principe

L'Association canadienne des optométristes a pour principe que quiconque a des difficultés à distinguer les nuances de couleurs aurait avantage à se soumettre à un examen de santé oculaire, de même qu'à faire évaluer sa médication et sa santé physique. Si la cause de l'anomalie de la vision des couleurs provient de troubles héréditaires, l'optométriste peut renseigner le patient sur les effets qu'une discrimination déficiente des couleurs peut avoir sur sa profession ou ses activités quotidiennes. Si l'anomalie de la vision des couleurs est attribuable à des médicaments ou à une maladie, un traitement approprié devrait alors être entrepris.

L'utilisation de lentilles spécialement teintées pour réussir un test de vision des couleurs pour desraisons professionnelles n'est pas approuvée par l'Association canadienne des optométristes; ces tests sont habituellement exigés dans les professions où la sécurité du public est menacée et où le port de lentilles teintées peut invalider l'exactitude des résultats.

-Révision : 26 octobre 2018

The Canadian Association of Optometrists
234 Argyle Avenue, Ottawa, Ontario, Canada, K2P 1B9 | Toll-free: 1-888-263-4676